



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230520-D2023_25_SI-AR

DECISION 2023-25

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de prestations de services pour « l'organisation du 24^e Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France » est conclu le 20 avril 2023 avec la société Global Mediacom à 57155 MARLY, pour un montant de 24 500 € H.T. soit 29 400 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 20 avril 2023

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024